Politique fiscale: générer plus de recettes et mieux redistribuer

Contenir les dépenses publiques d'un côté et baisser les impôts sur les profits de l'autre, voilà deux tendances lourdes qui caractérisent les économies capitalistes depuis l'avènement du néolibéralisme dans les années 1980. Le Luxembourg n'a pas fait exception à la règle et les séquelles en sont clairement perceptibles : équipements publics insuffisants, crise du logement, inégalités sociales de plus en plus fortes. La réforme fiscale de 2016 n'a pas changé la donne : l'impôt sur les bénéfices des entreprises a encore été réduit et les couches fortunées ont à nouveau été avantagées. Il n'est pas étonnant dès lors que dans leur programme pour les élections législatives du 14 octobre prochain, déi Lénk revendique un changement de paradigme fondamental.

Il s'agira d'abord d'augmenter les recettes publiques en imposant davantage les grandes entreprises, qui en raison d'exonérations et d'abattements multiples bénéficient au Luxembourg d'un régime de faveur exceptionnel. Leur taux d'imposition réel de 4,2% suivant l'étude « Paying taxes 2018» de PricewaterhouseCoopers offre une grande marge de manœuvre.

Il faudra ensuite imposer les revenus du capital et des rentes immobilières dans la même mesure que les revenus du travail. En effet, pour un même montant, ceux-ci donnent lieu à jusque 5 fois plus d'impôts. Des mesures de choix sont l'abolition de l'exonération fiscale à hauteur de 50% des dividendes, la suppression de l'exonération d'impôt pour les fonds d'investissements spécialisés (FIS), l'imposition des plus-values réalisées sur les ventes de titres financiers détenus pendant plus de 6 mois, ou encore l'abolition des avantages

fiscaux inhérents aux « stock options », devenus un outil de défiscalisation massive.

déi Lénk plaide aussi pour la réintroduction d'un impôt sur la fortune des personnes physiques de l'ordre de 0,5%, sauf sur les dépôts d'épargne inférieurs à 200.000 euros des ménages et sur le premier logement.

Il est primordial enfin de mieux redistribuer en réformant de fond en comble le tarif de l'impôt sur le revenu des personnes physiques. Imposer moins les revenus faibles et moyens et davantage les revenus élevés est la voie à suivre. A remarquer ici encore que les revenus élevés sont faiblement imposés au Luxembourg par rapport à la plupart des autres pays européens et que le futur gouvernement dispose d'une bonne marge de tolérance. L'introduction d'un seul barème, pondéré suivant la composition du ménage à l'aide d'unités de consommation permettra d'éliminer la trop forte imposition des ménages monoparentaux, particulièrement exposés au risque de pauvreté.

Alors que la réforme du tarif fiscal des personnes physiques devrait rester budgétairement neutre, les deux premiers trains de mesures produiront des rentrées fiscales importantes, ce qui permettra d'investir plus dans les services publics et d'engager la transition économique et écologique du pays.